

### ACTUALITÉ

Page 4

#### ■ Rapport

Olivia Dufour

**Le Conseil d'État s'affirme en tant que défenseur des libertés**

### DOCTRINE

Page 6

#### ■ Constitutionnel

Jean-Pierre Camby

**L'utilisation d'un véhicule financé par l'indemnité représentative de frais de mandat d'un parlementaire (IRFM) dans le cadre d'une campagne électorale est-elle « indirectement » prohibée ?**

### JURISPRUDENCE

Page 9

#### ■ Responsabilité civile

Marjorie Brusorio Aillaud

**Accident de la circulation : un conducteur reste un conducteur, même s'il sort de son véhicule ! (Cass. crim., 3 mai 2017)**

Page 18

#### ■ Produits défectueux

Aude Denizot

**Les recours entre coobligés d'un dommage causé par un produit défectueux (Cass. 1<sup>er</sup> civ., 15 mars 2017)**

### CULTURE

Page 23

#### ■ Bibliographie

Irène Crifo

**La piqûre de l'araignée**

Page 24

#### ■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

**Les mémoires d'un bibliophile (XXIX)**

## ACTUALITÉ

### Rapport



### Rapport annuel

## Le Conseil d'État s'affirme en tant que défenseur des libertés <sup>128n7</sup>

Olivia DUFOUR

Le Conseil d'État a présenté son rapport annuel d'activité à la presse le 20 juin dernier. L'année 2016 est marquée par une hausse importante des avis et de l'activité contentieuse mais aussi par des décisions très importantes en matière notamment de droits fondamentaux. Par ailleurs, les QPC font un bond de 30 % en 2016.

« Notre institution a préservé l'équilibre entre la nécessité d'agir vite et la qualité des réponses apportées », a déclaré d'entrée de jeu Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État en présentant le 20 juin dernier, son rapport annuel d'activité 2016 à la presse. Signe des temps, le Conseil d'État consacre désormais une partie de la présentation de son rapport annuel à son rôle de gardien des libertés sur fond d'état d'urgence. Jean-Marc Sauvé a ainsi souligné qu'à l'occasion de l'examen des quatre projets de loi de prorogation de l'état d'urgence (2 février, 28 avril, 18 juillet et 8 décembre 2016), le Conseil d'État a rappelé « que l'état d'urgence doit rester temporaire, les menaces durables devant être traitées par les instruments permanents de la lutte contre le terrorisme ». Il a surtout saisi l'occasion pour apporter des garanties nouvelles, dans la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence. D'abord, le Conseil

d'État a précisé les conditions des perquisitions administratives et de leur contrôle par le juge ainsi que des saisies informatiques. Ensuite, il a introduit une disposition selon laquelle une même personne ne peut être assignée à résidence plus de douze mois consécutifs en l'absence d'éléments nouveaux.

D'un point de vue contentieux surtout, le vice-président a souligné l'effectivité du contrôle réalisé par le juge administratif. Sur les 863 affaires dont ont été saisis les tribunaux administratifs depuis le début de l'état d'urgence, 32,8 % ont débouché sur une annulation ou une suspension totale ou partielle des décisions contestées. Sur la même période, le juge des référés du Conseil a, quant à lui, rendu 112 ordonnances relatives à des mesures prises sur le fondement de l'état d'urgence.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34